

VIII.—Décorations de la Milice du Pape

135.—*Rubans de soie* correspondant à la couleur respective de chacune des six *Décorations* de la Milice, comme suit : 1^{er} ruban *bleu* ; 2^e, ruban *bleu liséré blanc* ; 3^e, ruban *jaune* (couleur pontificale). 4^e, ruban *blanc* ; 5^e, ruban *rouge* ; 6^e, et dernière, ruban *blanc liséré jaune* (couleurs du drapeau pontifical.) Prix 15 cts la verge. Prière de mentionner le numéro d'ordre de la décoration à laquelle doit servir le ruban. Voir à ce sujet le *Catéchisme du Sacré-Cœur*, ch. XXI.

135(a).—*Boucles de rubans* de chacune des couleurs précédentes destinées à être attachées au revers de l'habit : 50 cts la douzaine. Prière de désigner exactement pour laquelle des six *Décorations* ces rubans sont demandés.

136.—*L'insigne métallique des CHEVALIERS DE LA CROIX*. Beau médaillon circulaire de $\frac{3}{4}$ de pouce de diamètre. Il représente, en *argent*, sur un fond d'émail blanc, la *Croix de Saint-Pierre* et les *Clés*, ornées de deux *branches de laurier*, et entourées d'une bande circulaire en émail bleu sur laquelle se lit l'inscription : ORDO CRUCIS SANCTI PETRI. A l'intersection des bras de la Croix est un cœur minuscule en émail rouge. Prix : \$2.65 la douz., 25 cts l'unité.

137.—*L'insigne métallique des COMMANDEURS DE LA TIARE*. Il est de même grandeur et de même forme que le précédent, mais il réunit la *Tiare* à la Croix, aux clés et aux deux branches de laurier. Les émaux sont de mêmes nuances, mais l'argent y est remplacé par le *l'or*, avec l'inscription : ORDO TIARÆ. Il est muni au verso, comme le précédent, d'une épingle de sûreté. Même prix.

N. B.—Ces insignes (Nos 136 et 137) sont réservés *exclusivement* pour les élèves des maisons d'éducation qui ont été jugés dignes par le Conseil d'être promus à l'un des Ordres de la Milice du Pape.

Les Directeurs et Directrices peuvent adopter, comme décorations, les rubans seuls ou les médaillons seuls, ou mieux les deux combinés.

REMARQUES

1.—Nous expédions franco les commandes payées d'avance : autrement les frais de port sont à la charge du destinataire.

2.—Nous ne recevons des *timbres-poste* que pour les fractions de *Du''ar*, prière de n'envoyer que des timbres de 1 centin, autant qu'il est possible, et *jamais* de timbres d'enregistrement.

3.—Prière de faire les chèques payables au *voir* à Montréal, Canada ; autrement nous devrions débiter à qui de droit 25 cts., pour courtage, sur chaque chèque.

4.—Ne négligez pas de faire recommander les lettres contenant des valeurs.

5.—Si vous avez besoin d'être servi le jour même, envoyez-nous un télégramme : il vous suffira de nous indiquer le numéro du présent catalogue et la quantité requise.

6.—Nous ne pouvons pas reprendre *après trois mois* les objets que l'on désireait nous renvoyer. Quand on nous renvoie des objets, l'on ne doit pas oublier d'inscrire *sur chaque paquet* le nom et l'adresse de l'expéditeur.

7.—Il est inutile de nous demander des objets non-compris dans le présent catalogue : nous ne pourrions pas nous en occuper.

N. B.—Nous enverrons ce Catalogue *gratis* à ceux qui nous en feront la demande. Adressez toutes communications, chèques, etc.,

Le *Messenger Canadien*,

BOITE DE POSTE, N^o. 2131.

MONTRÉAL, CANADA.